



BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le 9 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de David GUILLOUX, suivant convocation transmise le vendredi 2 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : LE DORTZ Pascal, ZANOTELLI Christian, DUCLOS Nathalie, LE PARC Isabelle, LUCAS Nicole, GRAGNIC Luigi, GUILLOIS Guillaume, LEVENARD Sarah, COURTEAUD Patrice, FLEGEAU Andrée, GUILLOUX David, JEGOUZO Anne, LARGEAU Cathy, LE DAIN Josiane, PAUILLAC Dominique, SIMON Bartek

Excusé ayant donné procuration : JACQUES Laurent à DUCLOS Nathalie, FLEGEO-BRACHET Maryse à GUILLOUX David, JULIEN François à LUCAS Nicole

Secrétaire de séance : SIMON Bartek

2026-056 - ADHÉSION AU CONTRAT SVP (SOCIÉTÉ D'EXPERTISE JURIDIQUE) PROPOSÉ PAR ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

La société SVP est une société d'expertise juridique dont les services à destination des collectivités territoriales sont les suivants :

- Des ressources documentaires fiables et exhaustives mises à disposition ;
- Une équipe d'analystes et veilleurs qui répond aux questions qui se posent dans la gestion quotidienne publique.

Un premier contrat mutualisé porté par RMCom pour le compte des communes a permis en 2023 à ces dernières de bénéficier d'une prestation à moindre coût permettant de sécuriser les actes juridiques de la commune.

Le contrat a été mis en place pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, sans possibilité de résiliation, pour un montant total de 13 364 € TTC par an réparti entre les communes signataires du contrat au prorata de la population DGF.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions que précédemment sur la base d'un montant total annuel de 16 096.03 €.

Communes	Coût/pop. DGF	Pop. DGF	Montant participation
Berné	0,57 €	1 762	1 005,97 €
Le Croisty	0,57 €	827	472,15 €
Le Faouët	0,57 €	3 024	1 726,47 €
Gourin	0,57 €	4 287	2 447,55 €
Guémené-sur-Scorff	0,57 €	1 284	733,07
Guiscriff	0,57 €	2 315	1 321,69 €
Langoëlan	0,57 €	518	295,74 €
Langonnet	0,57 €	2 099	1 198,37 €
Lanvénegen	0,57 €	1 320	753,62 €
Lignol	0,57 €	1 018	581,20 €
Locmalo	0,57 €	983	561,22 €
Meslan	0,57 €	1 571	896,92 €
Persquen	0,57 €	406	231,79 €
Ploerdut	0,57 €	1 446	825,55 €
Plouray	0,57 €	1 100	628,02 €
Priziac	0,57 €	1 307	746,20 €
Roudouallec	0,57 €	808	461,31 €
Le Saint	0,57 €	679	387,66 €
Saint-Caradec-Trégomel	0,57 €	521	297,45 €
Saint-Tugdual	0,57 €	442	252,35 €
Kernascléden	0,57 €	476	271,76 €
TOTAL		28 193	16 096,03 €

Il permet de bénéficier :

- D'un accès aux ressources documentaires
- D'un accès à l'équipe d'experts sous formes de questions orales et écrites en illimité.

Si certaines communes n'adhéraient pas à ce contrat mutualisé, il est d'ores et déjà prévu que les montants de leurs participations seraient répartis entre les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion de la Commune de Berné au contrat avec la société d'expertise juridique SVP porté par Roi Morvan communauté ;
 - Autorise le Maire à signer tous documents correspondant au présent dossier.
- Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 octobre 2026

La présidence de séance,
David GUILLOUX

